

*M. Tzaut*  
*12/10 JC/ee*

M. Nicolet tout à fait d'accord. Mais comment  
entendez vous procéder? répondu dans  
Berne, le 8 octobre 1965.

Le sens indéfini à M. Nicolet? Mais  
si on lui confie qu'un séjour de Gbenyé serait schématiquement  
inopportun et ne pourrait être autorisé qu'à Noël, par exemple  
ne risquons nous pas justement d'annoncer une plainte avec lui?  
Note pour Monsieur Probst. L'ambassadeur Micheli.

Christophe GBENYE.

p. B. 41.21 Corps lés.

*Rei -*

N'ayant pu vous atteindre personnellement, M. Tzaut de la Frepol, me téléphone pour me demander de vous soumettre l'affaire suivante :

Me Raymond Nicolet vient d'écrire à M. von Moos, Conseiller fédéral, pour solliciter une audience. Il se propose de lui exposer le cas de M. Christophe Gbenyé qui voudrait obtenir l'autorisation d'entrer et de séjourner une semaine en Suisse pour y voir trois de ses enfants qui poursuivent leurs études en Suisse depuis quelque temps déjà et qu'il (Nicolet) a recueillis chez lui. Croyant savoir qu'une interdiction d'entrée a été prononcée contre M. Gbenyé, Me Nicolet aimerait plaider la cause de ce dernier et donner de vive voix à M. von Moos tous les renseignements nécessaires. M. Tzaut a relevé que, contrairement à ce que déclare Me Nicolet, aucune interdiction d'entrée n'a été prononcée à l'égard de M. Gbenyé. En revanche, le Département politique a invité par circulaire nos représentations diplomatiques et consulaires en Afrique à lui soumettre pour décision toute demande de visa émanant des "rebelles" congolais, dont M. Gbenyé.

Me Nicolet ne dit pas dans sa lettre où se trouve actuellement M. Gbenyé ni avec quel passeport il voyage.



- 2 -

M. Tzaut pense que M. von Moos voudra connaître l'opinion du Département politique avant de répondre à Me Nicolet. C'est la raison pour laquelle il vous saurait gré de lui faire savoir, lundi ou mardi, si vous estimez opportun, du point de vue politique, d'accorder à M. Gbenyé le visa qu'il sollicite.

Vous vous souviendrez que M. Gbenyé était, et est peut-être encore, un des principaux leaders de la rébellion congolaise. Il était Premier Ministre du gouvernement de Stanleyville et s'était même fait nommer Président de la République en 1964. On n'entend plus beaucoup parler de lui dernièrement mais il ne fait pas de doute qu'il poursuive son activité politique hors du Congo. Il était au Caire mais je ne sais s'il s'y trouve encore, le gouvernement égyptien ayant décidé, il y a peu de temps, d'expulser une quinzaine de "politiciens congolais" sans donner de noms. La venue en Suisse de M. Gbenyé serait certainement mal vue à Léopoldville. Il faudrait même s'attendre à des représentations ce qui pourrait être regrettable à la veille de l'ouverture des négociations, prévue pour le 1er novembre.

Janand

Der Zeitpunkt für einen solchen Besuch ist sehr schlecht gewählt. Anfangs Nov. wird in Bern Schweiz.-Kongress über Verhandlungen über Handel, Investitionsverkehr, Verkehr, Zusammenarbeit und Luftfahrt (für Somalia besonders wichtig) großes Aussehen ihres Afrikaner (es) vorgesehen. Die Anwesenheit Gbenyès wäre dabei eine schlechte Ergänzung. Der Mann (sch. stark links) scheint zudem im Kongo ausgespielt zu haben (Obwohl man dies, wie der Fall Tschombi zeigt, nicht ganz genau wissen kann). Am liebsten würde mir, wenn eine Kinder für auswärts besuchen würden (mit Gewähr für die Rückkehr nach der Schweiz). Andererseits würde ein Kontakt mit Nicolet besser zu vermeiden, er macht uns schon sauer

eigentlich Sorgen. Schlimmstenfalls könnte  
 die Zustimmung erteilt werden, wenn der  
 Versuch zum Verhandeln stattfinden würde,  
 örtlich nur eine Woche dauert, Sbeuge  
 sich äusserster Diskrektion beflüssigt, jede polit.  
 Manifestation unterbleibt und Nicot die  
 persönliche Garantie dafür übernimmt, dass  
 unser Mann nicht auf dem Halbe bleibt,  
 sondern nach 8 Tagen auch wirklich verschwindet.  
 Ein gewisses Risiko bleibt aber vorhanden, namentlich  
 die künftigen Revolutionäre auch bei dieser  
 engsten Bewachen nicht in Ungnade fallen,  
 unter sich zerstritten sind und bald nicht  
 mehr da sind, so sie bleiben sollen.

Darauf ich um Ihre Stellungnahme  
 bitten?

11/10. 